

Deuxième chambre.

-----

La demande d'avis, introduite le 12 octobre 1981 par le Secrétaire d'Etat à la Région wallonne, concernant un projet d'arrêté ministériel "fixant les bases forfaitaires de calcul des frais généraux d'entreprise pour des travaux exécutés en application de la loi du 10 janvier 1978 portant des mesures particulières en matière de remembrement à l'amiable de biens ruraux", a été retirée par le Secrétaire d'Etat le 5 novembre 1981.

-----